

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 91-A
Le 14 décembre 1966

A VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse,
750 Troisième Avenue,
New York, N.Y. 10017
Yukon 6-5740

NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

Situation Sociale dans le Monde

Texte de déclaration prononcée devant
la troisième Commission par le repré-
sentant du Canada, le Professeur R.
St. J. Macdonald sur le point 54 de
l'ordre du jour (situation sociale dans
le monde) le mercredi 14 décembre 1966.

Je limiterai mes remarques aujourd'hui aux ques-
tions du progrès social mentionnées dans la Section I du
Chapitre 10 du rapport du Conseil économique et social
dont nous sommes saisis.

Madame la Présidente, on a souvent répété que le
progrès social doit aller de pair avec le développement
économique. Nul ne saurait nier l'importance de ce rap-
port. Mais nous avons compris que le progrès social, dans
le sens de relèvement du niveau de vie de tous les membres
d'une société, n'est pas nécessairement le résultat d'un
développement économique également distribué. En fait, le
processus même du changement impliqué dans le progrès é-
conomique fait souvent contre-poids à l'objectif social
essentiel du relèvement du niveau de la vie de secteurs
importants de la population. Nous en sommes également
venus à comprendre qu'outre leur valeur intrinsèque, les
programmes de progrès social sont souvent la condition
d'une croissance économique stable. Pour ces motifs, ma
délégation appuie fortement les mesures adoptées à la
41ème session du Conseil économique et social pour ren-
forcer la Commission des questions sociales, pour
entourer de publicité les constatations du rapport de 1965
sur la situation sociale dans le monde et pour mettre en
marche certaines initiatives dans le domaine social.

Je n'ai pas l'intention d'examiner chacun de
ces points en détail. L'opinion du Canada a été consignée
ailleurs. Il serait peut-être utile cependant d'indiquer
les rapports qui existent, croyons-nous, entre certains de
ces sujets pour indiquer en d'autres mots, de quelle façon
les décisions prises par le Conseil à sa récente session

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes the process of gathering information from different sources and how this data is then processed to identify trends and anomalies.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data analysis. It discusses how advanced software tools and algorithms have revolutionized the way data is handled, allowing for much more complex and detailed analysis than was previously possible. It also touches on the challenges of data security and privacy in this context.

augmenteront son aptitude à élaborer des principes sociaux significatifs qui seront d'une assistance pratique pour les Etats membres.

Le changement le plus important est sûrement le renouvellement du mandat de la Commission des questions sociales. A notre avis, le consensus visant à mettre à jour les objectifs, les méthodes et le programme d'activités de la Commission reflète la conviction croissante que "l'objectif social" doit inspirer toute notre planification et que, pour atteindre et garder cette perspective présente à l'esprit, la vigueur d'une Commission sûre des questions sociales doit jouer un rôle essentiel. On a déjà fait rapport des détails de ce réexamen. Il me suffira, pour l'instant, de souligner que deux fonctions distinctes mais reliées de la Commission ont été énoncées et convenues: conseiller l'ECOSOC sur les grands principes sociaux et formuler des programmes concrets d'assistance pratique aux Etats membres.

Nous reconnaissons, Madame la présidente, que ces fonctions peuvent être menées à bien seulement si les Etats qui siègent à la Commission nomment des représentants compétents et si des ressources directes et indirectes sont disponibles en quantité suffisante à l'exécution des programmes nécessaires. Dans ce contexte, je soulignerais encore qu'en plus de sa fonction de planification d'ensemble, la Commission est chargée de certains programmes sectoriels qui relèvent premièrement ou uniquement des Nations Unies. Nous croyons essentiel que ces deux aspects du programme des travaux soient reconnus par ceux qui ont à affecter le budget ordinaire et les autres fonds. Nous faisons nôtre l'inquiétude manifestée par plusieurs représentants aux réunions de l'ECOSOC à l'effet que le sixième seulement des ressources des Nations Unies disponibles au développement économique et social soit affecté au secteur social.

Me reportant au rapport de 1965 sur la situation sociale dans le monde, ma délégation désire exprimer son approbation des mesures prises par le Conseil et signalées dans l'alinéa 365 du rapport de l'ECOSOC. Comme on le constate, le rapport de 1965 formule un certain nombre de directives pratiques qui seront utiles aux organisations internationales et aux Etats membres dans l'évaluation de leur méthode d'encourager les changements économiques et sociaux. Le rapport nous rappelle la complexité du phénomène de changement et de développement que nous connaissons encore relativement mal et constitue un exemple de la sorte de recherche qui permet à la Commission des questions sociales de parler avec une autorité qui s'appuie sur les données, plutôt que sur des hypothèses. Ces rapports, avec d'autres de même nature, sont en voie de devenir des outils précieux dans l'élaboration d'une politique sociale

1944

...

...

...

significative. Nous sommes aussi heureux de constater que le rapport lui-même est le fruit des efforts concertés du Secrétariat des Nations Unies, de l'Organisation Internationale du Travail, de l'Organisation de l'Alimentation et/l'Agriculture et de l'Institut de /de Recherches des Nations Unies pour le Développement social. Cet effort concerté donne évidemment du poids au rapport.

Quant au programme de recherches, et de formation portant sur le développement régional, ma délégation croit que les résultats possibles du programme affecteront directement les pays moins développés, tout autant que les pays plus développés. On a formulé des critiques sérieuses à l'effet que, d'une part, on accordait trop d'attention aux programmes consacrés au développement local, tandis que de l'autre, on disait que la planification à l'échelon national était trop éloignée de l'échelon sur lequel doivent s'exécuter ces plans. Nous espérons, Madame la Présidente, qu'en profitant de l'expérience d'autrui, et en formant un personnel actif à l'échelle nationale dans les techniques de planification, d'administration et d'évaluation du développement régional, on trouvera moyen de relier les échelons national et local. Naturellement, le Canada sera heureux de partager son expérience dans le domaine du relèvement et de l'aménagement agricoles et nous anticipons avec plaisir les premiers rapports de ce nouveau programme des Nations Unies qui nous permettront peut-être de profiter d'une expérience à l'échelle mondiale.

Un mot, maintenant, de la Conférence de 1968 des ministres responsables de la Protection sociale. Elle examinera le rôle des programmes de protection sociale dans le progrès national, aux fins de la définition des principes des programmes de protection sociale; l'encouragement à la formation d'un personnel pour la protection sociale et les recommandations touchant de nouvelles initiatives des Nations Unies dans ce domaine.

Nous croyons qu'un examen approfondi de ces questions par les ministres responsables de la protection sociale et leurs principaux conseillers pourrait donner des résultats concrets dans au moins, quatre domaines. D'abord il aidera la Commission des questions sociales à formuler des principes plus précis pour l'étude du Conseil économique et social; deuxièmement il aidera la Commission et les autres organismes à évaluer l'efficacité des programmes multilatéraux d'assistance technique, actuellement en vigueur, dans ce secteur; troisièmement, il fournira des données précieuses aux gouvernements qui collaborent dans des programmes bilatéraux d'assistance technique; et enfin, Madame la Présidente, en se réunissant pour la



première fois dans une conférence internationale consacrée spécifiquement à la planification, les ministres et conseillers trouveront une tribune propice à la discussion et, nous l'espérons, à l'évaluation de leurs propres programmes et leurs propres problèmes, à la lumière d'une expérience extérieure comparable. Mais pour atteindre ces objectifs, il faudra une préparation soignée de la part de tous ceux qui y participeront, particulièrement, des ministres responsables de la protection sociale eux-mêmes. Il est donc extrêmement important que le Comité préparatoire s'occupe particulièrement de la nécessité d'une distribution prochaine de son ordre du jour et de sa documentation, afin de donner aux ministères et aux autres organisations intéressées le maximum de temps pour s'y préparer. Avec cet examen sérieux, et l'appui qu'elle mérite, de toute évidence, nous croyons que la Conférence pourra marquer une étape importante et, peut-être même historique, dans l'évolution du programme de protection sociale des Nations Unies.

Madame la Présidente, je veux terminer en **signant** au compte-rendu, la gratitude de ma délégation pour l'apport extrêmement précieux que Mlle Henderson et ses associés ont fait et continuent de faire à ces délibérations. Leur déclaration d'ouverture nous rend d'autant plus reconnaissants à leur égard.

Very faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Page 10